

Un petit pas vers la reprise des enseignements en présentiel : l'enseignement supérieur partiellement entendu

La Conférence des présidents d'universités (CPU), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), l'alliance des universités de recherche et de formation (AUREF) et l'UDICE - Universités de recherche françaises étaient reçues vendredi 15 janvier à 8h30 par le Premier ministre, Jean Castex, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal.

Le Premier ministre souhaitait entendre la communauté universitaire, les analyses et le ressenti de ses acteurs, conférences et étudiants, en vue de faire le point sur les mesures déjà prises et leur mise en œuvre, et de travailler sur des propositions d'amélioration et un plan d'action pour la suite. En deux mois, c'est le deuxième échange avec le Gouvernement sur les conséquences de la crise sanitaire dans les établissements d'enseignement supérieur. Le premier échange a eu lieu le 4 décembre dernier, après que des présidents d'université et directeurs d'établissements aient fait part de leurs inquiétudes sur la prise en compte de la situation étudiante. Le Premier ministre avait alors ouvert la perspective d'une possible reprise progressive des enseignements en présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur dès janvier pour atteindre un taux plein début février en fonction des conditions sanitaires. Lors de la dernière conférence de presse de ce 14 janvier 2021, le gouvernement a *in fine* annoncé une reprise des enseignements à 50 % qui concernerait seulement, dans un premier temps, les travaux dirigés des étudiants et des apprentis des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur.

Les établissements ont fait état des mesures qui ont été prises et engagées depuis décembre : de petits groupes d'étudiants, en priorité les plus fragiles, peuvent désormais revenir sur site, et un tutorat est progressivement mis en place pour les établissements qui ne l'avaient pas déjà initié dès la rentrée de septembre. Les mesures financières ont également été accrues, ou étendues. **Mais il s'agit là de mesures d'accompagnement, et non pas d'une reprise des enseignements en présentiel.** Elles sont indispensables, mais ne sont pas suffisantes pour compenser les risques induits par cette situation exceptionnelle qui fragilisent de façon croissante la santé et la réussite des étudiants : risques psycho-sociaux, risques en termes de santé mentale, d'isolement et de précarité, inquiétudes sur l'insertion professionnelle future.

Le Premier ministre a pris note du tableau de la situation dressé par les universités, les écoles et par les organisations étudiantes. Il a assuré que le gouvernement attache importance à la jeunesse et à l'enseignement supérieur : dans le contexte sanitaire actuel et les conditions fragiles que connaît le pays, exigeant la mise en place d'un couvre-feu anticipé et de mesures de limitation de circulation, il estime que le retour sur site des premières années est un signal important adressé à l'attention des étudiants. Il a assuré la communauté d'un suivi dans la durée. Il entend pérenniser certaines mesures d'accompagnement, travailler à la mise en œuvre d'un « chèque soutien psychologique » à destination des étudiants, et de mesures d'aides, notamment sur le logement, pour février 2021.



S'il souhaite également le retour en présentiel d'un maximum d'étudiants dans les établissements, il ne revient cependant pas sur la décision de se limiter au retour des nouveaux entrants. Il demande aux établissements de préparer un plan d'organisation, fondé sur la confiance qu'il leur accorde, prenant en compte leurs spécificités, pour permettre, en fonction de la situation, de rouvrir davantage.

Les universités et les établissements ont rappelé qu'ils sont des acteurs responsables, conscients de la situation sanitaire, de même que la très grande majorité des étudiants : sauf cas de reconfinement, ils demandent de pouvoir mettre en place **un dispositif suffisamment solide dans le temps pour ne pas être remis en question**. Les locaux universitaires permettent d'assurer une densité faible, et des mesures peuvent permettre d'assurer la protection de tous et de limiter les circulations : jauge de site ou d'établissement imposées en fonction de la situation, unité de lieu par demi-journée. Ils s'engagent sur la mise en œuvre de tests, avec l'appui des services de santé universitaires, en lien avec les ARS, les rectorats.

Pour l'ensemble des conférences, le retour des nouveaux entrants est une annonce qu'il faut saluer : **elle ne peut être cependant qu'une première étape. L'objectif est aujourd'hui de sauver le second semestre, en étendant la reprise aux autres années, à partir d'une date suffisamment proche pour éviter une situation de non-retour. La reprise doit concerner progressivement tous les étudiants.** Le Président du Conseil scientifique, Jean-François Delfraissy, a bien rappelé que « le retentissement sociétal, psychique [de cette crise] chez nos jeunes étudiants est un problème majeur, qui est aussi sanitaire. » En plus des mesures déjà en place, les étudiants quel que soit leur niveau, doivent pouvoir revenir sur leur lieu d'étude au moins une fois par semaine pour suivre des enseignements, comme peuvent le faire depuis septembre tous les élèves de France, de la maternelle au lycée, et les élèves de classes préparatoires et de BTS : c'est là une nécessité impérieuse.